DEPARTEMENT DE L'EURE

Conseil Municipal de Manneville-sur-Risle

Procès-verbal
Séance du jeudi 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Séance : 03/09/2026	
Convocation : 28/08/2026	
Nombre de conseillers : 15	
Nombre de présents : 13	
Nombre de votants : 15	

Présents	Isabelle DUONG, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Nadine PICHON, Christiane RIOU, Patrick NUTTENS, Jean DUREL, Sandrine AUDET, Carole ROGERS, Bertrand MAROUSEZ, Kenny ROJAS, Arnaud LECOMTE, Laëtitia VAUDRY, Conseillers Municipaux.
Excusés	Philippe BERTOIS qui donne pouvoir à Florence ROUXEL - Kélian DUPUIS qui donne pouvoir Laëtitia VAUDRY.
Absent	-
Secrétaire de séance : Nadine PICHON.	

***

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente (05/06/2026)
- Révision des tarifs relatifs à la salle communale
- Bar des Sports
- Résultats dosimétrie de bruit – préconisations
- Dispositifs d'Alarme pour Travailleurs Isolés (DATI)
- Point sur l'ancien collège
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.
Madame le Maire procède à l'appel et constate que **le quorum est atteint**.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente (05/06/2026)

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 à l'unanimité.

Révision des tarifs relatifs à la salle communale
Délibération 20260903-01 — ***Adoptée à l'unanimité***

En raison du rejet par la trésorerie des titres inférieurs à 15€, il convient de réviser la délibération 20230629-06 ("Tarifs de location de la salle") en date du 29 juin 2023. Par ailleurs, certains points doivent être davantage précisés. La modification suivante est donc proposée :

TARIFS RELATIFS À LA SALLE COMMUNALE	Location		Fréquentation/ année civile (**au-delà :** tarif Habitants)
Usagers	Salle	+ Option : verres à pied	
Habitants de la commune (week-end)	350 €	50 €	*sans objet*
Habitants HORS commune (week-end)	450 €	50 €	*sans objet*
Personnel communal OU intercommunal de l'école communale (week-end)	0 €	0 €	**1 fois**
Activités hebdomadaires (sport...) : tarif à la séance	10 €	*sans objet*	*sans objet*
Manifestations/week-end : repas, foires à tout, vins d'honneur... (sauf réunions : gratuit)			
Associations communales	0 €	20 €	**3 fois**
Associations HORS commune	100 €	50 €	**1 fois**
CAUTIONS			
Dégradations de la salle (dont mobilier)			**450 €**
Défaut de propreté à la restitution des clés			**100 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations antérieures relatives à la location de la salle communale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la proposition ci-dessus pour la révision des tarifs relatifs à la salle communale. Les tarifs adoptés entreront en vigueur à compter du 08/09/2026, donc pour toute demande de location postérieure à cette date.

Bar des Sports

Madame le Maire informe les membres présents que le Bar des Sports, dont la Commune est propriétaire des murs, serait fermé depuis mi-juin. Son gérant l'a informée qu'il mettait le fonds de commerce en vente et lui a fait une offre pour la Commune qu'elle a dû décliner notamment en raison de son prix démesuré. Elle informe également que le loyer y afférent n'est plus réglé depuis ce mois de juillet et que la part de taxe foncière au titre de 2025 n'a toujours pas été régularisée. Des demandes de renseignements sont en cours afin de connaître la démarche précise à suivre face à ces défauts de paiement. Une lettre recommandée est en cours de préparation, dans laquelle seront aussi rappelées, afin que soit évitée toute initiative non conforme, des informations réglementaires concernant la Licence IV (Code de la santé publique), le Débit de Tabac et son enseigne (Réglementation des douanes et droits indirects), les agréments FDJ et PMU (Réglementation des Opérateurs - ANJ) et l'occupation illicite du domaine public (terrasse, dont demande de son démontage).

Résultats dosimétrie de bruit – préconisations

Madame le Maire informe les membres présents qu'une étude d'exposition sonore des agents intercommunaux affectés à la restauration scolaire (analyse du poste d'Élodie GIRARD) a été réalisée par le service Prévention du CdG27, à la suite d'une démarche de prévention primaire organisée conjointement entre ce service et le service Prévention de la CCPAVR. Cette étude a pour but de mettre en avant les points à améliorer quant à l'exposition sonore de ces agents dans le cadre de leurs fonctions et de proposer des améliorations quant aux risques liés au bruit sur ce site. Le rapport de dosimétrie de bruit et d'intervention (conclusions et préconisations du préventeur en hygiène et sécurité du CdG27), joint à la convocation des membres du Conseil Municipal, est en date du 9 janvier dernier, mais Madame Élodie PETIT, référente scolaire de la CCPAVR, ne nous l'a transmis que ce 15 juin. Pourtant, le 28 juillet, le Service Prévention du CdG27 nous a sollicité pour répondre à un questionnaire de suivi à 6 mois de cette intervention du 08/01/2026. Bien que concernant la CCPAVR mais que partiellement (pour les EPICB, Équipements de Protection Individuelle Contre le Bruit : bouchons d'oreilles avec filtres de fréquence), la partie mobilier, matériel et aménagement des locaux nous incombent. Certaines préconisations, telles que des patins de chaises, seront faciles à mettre en place. Toutefois, l'aménagement du réfectoire (dalles phoniques...) doit faire l'objet d'une étude plus approfondie. La CCPAVR, quant à elle, devra en outre mener une campagne de sensibilisation des enfants sur le bruit et son impact sur la santé («permis à points»...).

Dispositifs d'Alarme pour Travailleurs Isolés (DATI)

Madame le Maire rappelle que nous devons protéger nos agents en situation de travail isolé. Des propositions pour des DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé) de 2 types, l'un adapté aux agents de notre service technique (espaces verts, voirie, bâtiments...), l'autre adapté aux agents de notre service administratif (dont accès à la salle des archives dans l'école), ont donc été demandées à différentes sociétés : SoloProtect propose une solution unique, la plus adaptée à notre demande, la plus complète et la plus compétitive en termes de prix (27,50 €TTC/mois/DATI si engagement 36 mois - si 24 mois : 29,00 €TTC - si 12 mois : 32,67 €TTC). Devis (36 mois) et Fiche ont été joints à la convocation des membres du Conseil Municipal. Madame le Maire pourrait également l'utiliser lors d'un rendez-vous si elle est seule ("alerte silencieuse" : écoute et alerte si besoin). Les membres présents décident de retenir cette proposition.

Point sur l'ancien collège

Selon l'EPFN (Établissement Public Foncier de Normandie) en charge de la déconstruction du Collège Louise Michel, le démarrage des travaux ne pourra se faire qu'à partir de mars voire septembre 2027, en fonction des conclusions et des enjeux définis avec la DREAL : en effet, les études de biodiversité réalisées sur place révèlent un site plutôt riche en faune et la présence de chiroptères dans les bâtis. Une réunion en visio est programmée le 14 septembre prochain. Une réunion publique in situ avec les riverains pourrait ensuite être envisagée afin de les informer sur la poursuite des opérations.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

M. LAMY présente le fichier PPT (PDF joint à la convocation des membres du Conseil Municipal). Il est décidé de rediffuser sur le dispositif «téléalerte» de ciitelecom et de transmettre la dernière version du PCS aux conseillers municipaux afin que chacun propose le rôle lui convenant le mieux.

Questions diverses.

- Rappel des différentes manifestations à venir : Journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre (Musée ouvert) - Mannevillaise Rose le 20 septembre (marche, foulées et VTT) - Café Citoyen le 26 septembre de 10h à 12h à la Cité des Baquets - Concert Gospel à l'église le 27 septembre à 16h - Repas des Seniors le 4 octobre.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal, début décembre 2026, le 03 ou le 10.

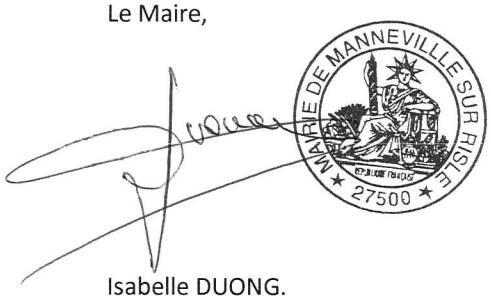
L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire clôt la séance à 20h00.

À Manneville-sur-Risle, le 04 septembre 2026.

Le secrétaire de séance,

Nadine PICHON.

Le Maire,



Isabelle DUONG.